

# Cycle du portfolio d'apprentissage professionnel continu



**Guide**  
2022



**oepe**  
ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance



**apc** apprentissage  
professionnel  
continu



## Table des matières

Programme d'apprentissage professionnel continu	4
Portfolio d'APC	5
À propos des composantes du portfolio d'APC	7
Cycle du portfolio d'APC: Étapes requises et calendrier recommandé	8
Instructions pour remplir votre Outil de réflexion et de planification	9
Exemples d'activités d'apprentissage professionnel continu	11
Instructions pour remplir votre Dossier d'apprentissage professionnel	12
Effectuer et conserver les composantes de votre portfolio d'APC	13
Ressources sur l'APC	14
Requis : Composantes du portfolio d'APC	15
Outil de réflexion et de planification	16
Dossier d'apprentissage professionnel	21

## À propos de cette publication

Le Guide du cycle du portfolio d'APC est un guide d'instructions élaboré par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) pour aider les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à effectuer les composantes du portfolio d'apprentissage professionnel continu (APC) requises.

Le guide fournit :

- un aperçu de ce dont les EPEI sont responsables tout au long de leur cycle du portfolio d'APC;
- un calendrier d'échéances recommandé;
- des instructions pour remplir et mettre à jour le portfolio d'APC;
- des liens vers les ressources de l'Ordre pour soutenir les EPEI dans le processus.

Il est fortement recommandé aux EPEI – mais non exigé – de consulter ce guide lorsqu'ils remplissent les composantes du portfolio requises. Ce guide est également accessible sur le site Web de l'Ordre à ainsi qu'au format papier.

## Programme d'apprentissage professionnel continu

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits sont des professionnels qui s'engagent dans l'autoréflexion et l'apprentissage autonome. Leur participation à l'apprentissage continu :

- témoigne du professionnalisme et du leadership dont ils font preuve dans le domaine de l'éducation de la petite enfance;
- appuie leur responsabilité déontologique et professionnelle consistant à améliorer leurs connaissances sur les recherches et pratiques actuelles et à développer leurs compétences;
- renforce leur confiance, leurs compétences et leur capacité à exercer dans l'intérêt supérieur de tous les enfants et de toutes les familles;
- promeut une culture de croissance et d'avancement au sein de la profession.

L'Ordre définit le programme d'apprentissage professionnel continu (APC) comme un programme de perfectionnement professionnel fondé sur l'autoréflexion, l'apprentissage autonome et le [Code de déontologie et normes d'exercice](#).

En tant que membres d'une profession réglementée, les EPEI sont tenus de remplir les exigences du programme d'APC, quel que soit leur statut, leur poste ou leur milieu de travail, y compris les exigences du volet éducatif et le cycle du portfolio d'APC.

Les exigences du programme d'apprentissage professionnel continu (APC) sont décrites dans l'[Avis sur les exigences du programme d'apprentissage professionnel continu \(APC\)](#).

En vertu du [Règlement de l'Ontario 359/15 : Perfectionnement professionnel continu](#) pris en vertu de la [Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#), toutes les éducatrices et tous les éducateurs de la petite enfance inscrits doivent satisfaire aux exigences du programme d'APC de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Cette obligation légale fait également partie intégrante du [Code de déontologie et normes d'exercice](#). La Norme IV : C.1. Professionnalisme et leadership stipule que les EPEI « mènent une réflexion critique, des enquêtes collaboratives et démontrent leur engagement dans le perfectionnement permanent en participant au programme d'apprentissage professionnel continu. »

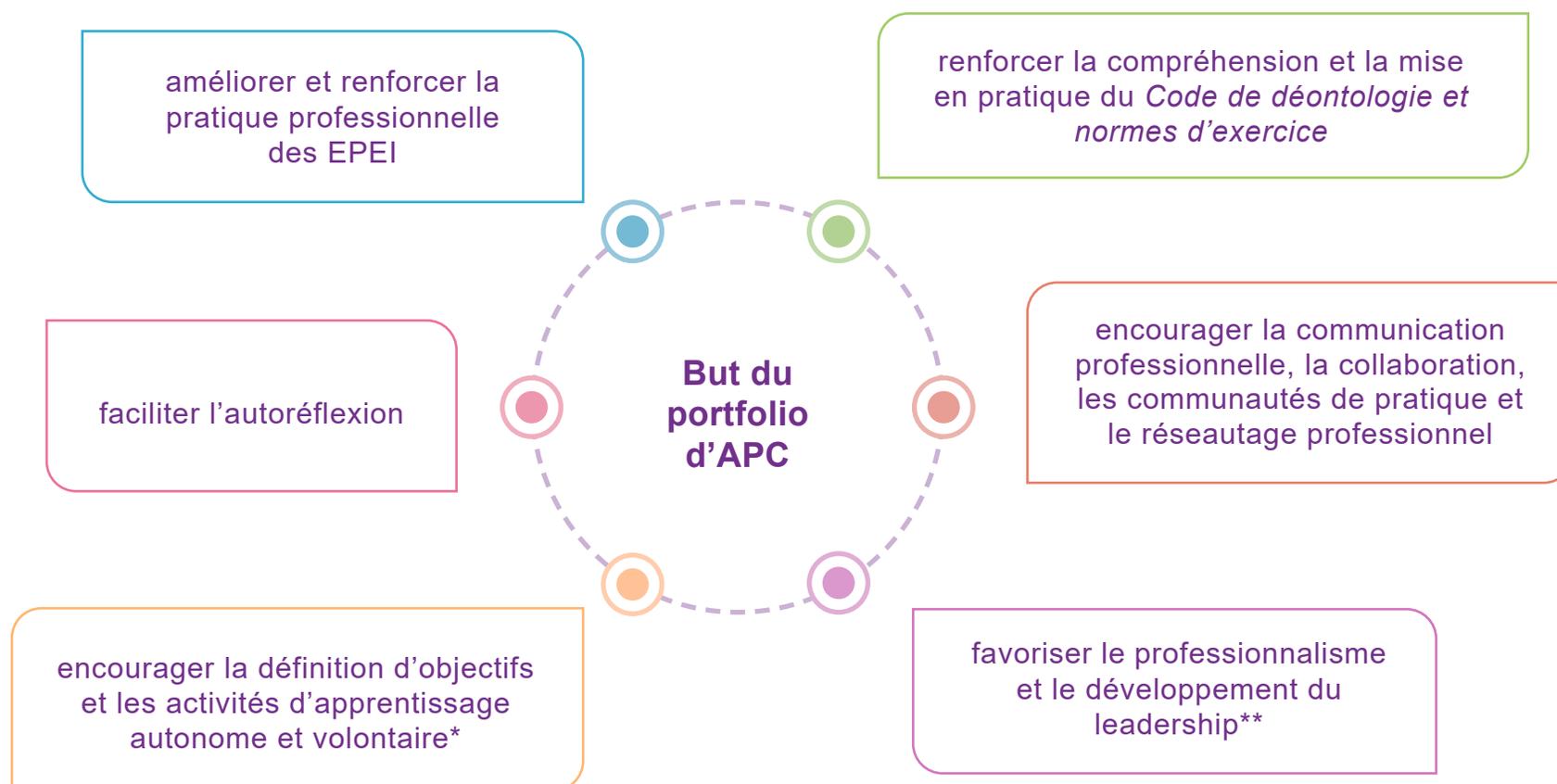
« Les éducatrices et éducateurs continuent d'apprendre tout au long de leur vie. Ils assument la responsabilité de leur propre apprentissage et décident des manières d'intégrer les connaissances issues de la théorie, des recherches et de leur propre expérience et compréhension de chaque enfant et des familles avec lesquels ils travaillent. »

*Comment apprend-on?  
Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance, 2014*

# Portfolio d'APC

## À quoi sert le portfolio d'APC?

Le portfolio d'APC permet de s'assurer que les EPEI réfléchissent à leur pratique et planifient, participent et documentent leurs expériences d'apprentissage professionnel en lien avec le [Code de déontologie et normes d'exercice](#).



Ce graphique comporte un grand cercle au centre et six petits cercles multicolores en bordure du grand cercle. Chacun des petits cercles est relié à des blocs rectangulaires. Les textes à l'intérieur des cases rectangulaires décrivent les objectifs du portfolio d'APC. Deux descriptions comportent des astérisques qui sont expliqués à la page suivante (6).

\* **L'apprentissage autonome** est une approche flexible pour les EPEI visant à :

- définir et planifier des activités et expériences d'apprentissage qui soutiennent au mieux leurs objectifs de perfectionnement professionnel, et y participer;
- surveiller et évaluer leur propre apprentissage professionnel, et accéder aux ressources disponibles;
- appliquer leurs nouvelles connaissances et compétences à leur pratique de façon utile et pertinente.

Pour en apprendre davantage, consultez le document-ressource sur l'APC : [Pratique réflexive et apprentissage autonome](#) sur le site Web de l'Ordre.

\*\* **Le développement du leadership** désigne les démarches entreprises par les EPEI pour acquérir les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires au développement de leur capacité à être des leaders. Pour les EPEI, ces démarches consistent non seulement à saisir des occasions de s'améliorer dans leur propre pratique, mais aussi à faire progresser l'ensemble de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Les EPEI deviennent des leaders lorsqu'ils :

- assument la responsabilité de leur pratique professionnelle;
- soutiennent, encouragent et écoutent activement les autres au sein de la profession et de la communauté;
- offrent aux autres les possibilités et l'espace nécessaires pour qu'ils fassent preuve de leadership;
- contribuent à créer un environnement de travail inclusif et collaboratif;
- savent mettre à profit des connaissances et des expériences communes pour résoudre des problèmes;
- créent et coordonnent le changement grâce à une vision, en étant source d'inspiration et en faisant preuve d'engagement et de contribution.

Pour en apprendre davantage sur le leadership, les EPEI peuvent consulter la norme IV : Professionnalisme et leadership du [Code de déontologie et normes d'exercice](#). Le terme leadership est défini dans le glossaire du Code et normes.

## Collaborer dans le cadre du portfolio d'APC

Il est de la responsabilité professionnelle de chaque EPEI d'effectuer les composantes du portfolio d'APC et de s'engager dans un apprentissage professionnel. Cependant, les EPEI sont encouragés à collaborer avec d'autres tout au long du processus.

Pensez à communiquer avec vos collègues, mentors, superviseurs et d'autres personnes au sein de la communauté pour leur demander leur avis et solliciter leur soutien. Certains EPEI peuvent avoir des objectifs similaires; envisagez de partager des idées sur les activités d'apprentissage ou les moyens de les documenter.

Bien que les réflexions, plans et résultats d'apprentissage varient d'un professionnel à l'autre, collaborer avec d'autres personnes peut :

- favoriser la compréhension;
- permettre de partager et de réaliser des objectifs, des activités et des expériences d'apprentissage et d'échanger divers types de documents;
- favoriser l'intégration des apprentissages;
- approfondir l'apprentissage et bâtir une culture d'apprentissage;
- améliorer et renforcer une pratique dans son ensemble.

## À propos des composantes du portfolio d'APC

Le portfolio d'APC comprend **deux composantes** que les EPEI doivent effectuer au cours d'une année. Une fois terminé, le cycle recommence jusqu'à leur prochain renouvellement d'adhésion.

L'**Outil de réflexion et de planification** doit être rempli au début de chaque cycle d'un an et mis à jour au besoin.

C'est un processus en trois parties conçu pour faciliter :

- l'autoréflexion
- l'examen du [Code de déontologie et normes d'exercice](#);
- la définition d'un objectif d'apprentissage professionnel;
- le choix d'activités et d'expériences d'apprentissage permettant d'atteindre cet objectif.

---

Le **Dossier d'apprentissage professionnel continu** est rempli au fur et à mesure que les EPEI participent à des activités et expériences d'apprentissage. Cette composante comprend aussi une étape de réflexion à la fin de chaque cycle du portfolio d'APC.

L'Ordre s'engage à répondre aux besoins et aux styles d'apprentissage de tous les EPEI. Pour remplir les composantes du portfolio, ils peuvent fournir leurs réponses au format qui leur convient (p. ex. écriture, dactylographie, listes à puces, notes en style télégraphique, paragraphes, carte mentale, diagrammes). Ils peuvent conserver leur portfolio d'APC dans n'importe quel format qui reflète le contenu des composantes du portfolio requises. Ils doivent être prêts à partager leur portfolio d'APC ou à y donner accès à la demande de l'Ordre (p. ex. papier, électronique, enregistrements audio/vidéo/voix, plateforme de portfolio ou application en ligne).

# Cycle du portfolio d'APC : Étapes requises et calendrier recommandé

Le diagramme ci-dessous montre les étapes requises et les échéances mensuelles recommandées pour chaque cycle du portfolio d'APC d'un an. Les étapes du cycle du portfolio d'APC requises sont également indiquées dans l'[Avis sur les exigences du programme d'APC](#).

## Étapes requises

### Cycle du portfolio d'un an

1. Remplir l'**Outil de réflexion et de planification**.
2. Participer à des activités et expériences d'apprentissage.
3. Documenter vos progrès et votre apprentissage dans le **Dossier d'apprentissage professionnel**.
4. Réfléchir à vos activités et objectifs, et à votre apprentissage.
5. Déclarer avoir respecté les exigences de l'APC pour l'année écoulée lors du renouvellement annuel.

Conserver les composantes du portfolio et votre documentation pendant deux ans suivant leur achèvement.

## Calendrier d'échéances recommandé

### 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> mois

- Remplir votre **Outil de réflexion et de planification**.

### 3<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> mois

- Participer à vos activités et expériences d'apprentissage.
- Compléter la section A de votre **Dossier d'apprentissage professionnel continu** au fur et à mesure que vous participez à des activités et expériences d'apprentissage.

### 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> mois

- Rassembler votre documentation et compléter la section B de réflexion dans votre **Dossier d'apprentissage professionnel**.

# Instructions pour remplir l'Outil de réflexion et de planification

L'**Outil de réflexion et de planification** est la première composante du portfolio d'APC et comprend trois sections. Vous devez le remplir au début de chaque cycle du portfolio. Cet outil vous guidera, au moyen d'une série de questions de réflexion, à définir votre objectif d'apprentissage professionnel et vos activités pour l'année.

## Avant de commencer

Réservez une tranche horaire ou plusieurs périodes plus courtes pour remplir l'**Outil de réflexion et de planification**.

Envisagez de passer en revue :

- vos portfolios d'APC précédents;
- vos réflexions et votre documentation sur votre apprentissage récent;
- vos dossiers professionnels actuels tels que les évaluations de rendement;
- les ressources sur l'APC, y compris les exemples de portfolios d'APC

## Remplir votre Outil de réflexion et de planification

### A. Autoréflexion et découverte

La section A de l'Outil de réflexion et de planification est conçue pour vous inciter à l'autoréflexion et vous aider à établir votre priorité d'apprentissage professionnel pour le cycle du portfolio d'un an.

**L'autoréflexion** est un processus auquel les EPEI ont recours pour réfléchir à leur pratique professionnelle et qui peut être source de changements et d'améliorations. Les EPEI peuvent réfléchir dans l'instant, mais ils peuvent aussi réfléchir intentionnellement à une expérience particulière après qu'elle a eu lieu. L'autoréflexion peut notamment consister à :

- observer, se rappeler et interpréter des expériences professionnelles ou des événements;
- prendre en compte des facteurs ayant une influence sur la pratique;
- réfléchir à ses interactions avec les autres en tenant compte de divers points de vue;
- se remettre en question et faire une introspection.

**La réflexion critique** et **l'enquête collaborative** sont des concepts connexes dont la définition se trouve dans le glossaire du [Code de déontologie et normes d'exercice](#).

Pour vous guider dans la définition de votre objectif d'apprentissage et planifier vos activités et expériences tout au long de l'année, remplissez la section A en répondant aux quatre questions. Certaines questions en susciteront d'autres et sont conçues pour vous amener à réfléchir de manière plus concrète et approfondie.

## B. Intégrer le Code de déontologie et normes d'exercice

Étudier le Code et normes chaque année est important pour les EPEI, car ces normes déontologiques et professionnelles définissent les connaissances, les compétences, les valeurs et les exigences applicables à tous les EPEI, peu importe le poste qu'ils occupent et le milieu dans lequel ils exercent.

Passez les normes en revue et notez celles qui correspondent à vos priorités d'apprentissage cette année.

## C. Passez à l'action : Objectif et plan d'apprentissage

Relisez vos réponses aux sections A et B pour confirmer votre priorité d'apprentissage.

Définissez **un objectif d'apprentissage professionnel** pour le cycle du portfolio d'un an. Votre objectif doit être réaliste et s'appliquer à votre pratique et à vos aspirations professionnelles.

Vous pouvez aussi définir des objectifs supplémentaires, mais **un seul objectif d'apprentissage professionnel** est requis dans le cadre du programme d'APC. Le modèle à utiliser pour vos objectifs, activités et documents supplémentaires se trouve sur notre site Web ici.

Commencez à planifier des activités ou des expériences d'apprentissage qui peuvent vous aider à atteindre votre objectif. Pour vous y aider, vous pouvez :

- relire la section A de votre autoréflexion;
- passer en revue le [Diagramme des activités d'APC](#)
- tenir compte des activités ou expériences qui ont bien fonctionné pour vous dans le passé;
- repérer des ressources ou d'autres options (par ex. centres de ressources professionnelles, initiatives municipales, participation à une association) auxquelles vous pouvez accéder dans votre milieu de travail, au sein de votre communauté ou en ligne;
- communiquer, collaborer et partager des idées sur les communautés et réseaux locaux ou virtuels d'apprentissage professionnel, etc.

Prenez note des activités sélectionnées dans votre portfolio. Vous pouvez utiliser la colonne des échéances facultatives du calendrier pour indiquer quand vous prévoyez de participer à vos activités ou expériences d'apprentissage.

Vos activités et vos échéances peuvent changer au cours de l'année. Documentez ces changements dans votre plan si nécessaire.

**À vous de choisir vos activités et à combien d'entre elles vous souhaitez participer.** Vous n'êtes pas tenus d'effectuer un nombre précis d'heures d'apprentissage ni de participer à un nombre d'activités précis. Ce plan se veut être un document utile pour vous aider à garder le cap.

# Exemples d'activités d'apprentissage professionnel continu



Ce graphique comporte un grand cercle au centre qui montre à quelles activités d'apprentissage une personne peut participer. De petits cercles partent du cercle central. Chacun des petits cercles contient un texte décrivant différentes activités d'apprentissage. Vous pouvez choisir les activités d'apprentissage qui répondent le mieux à vos besoins, et vous n'êtes pas limité(e) à ces suggestions.

# Instructions pour remplir votre Dossier d'apprentissage professionnel

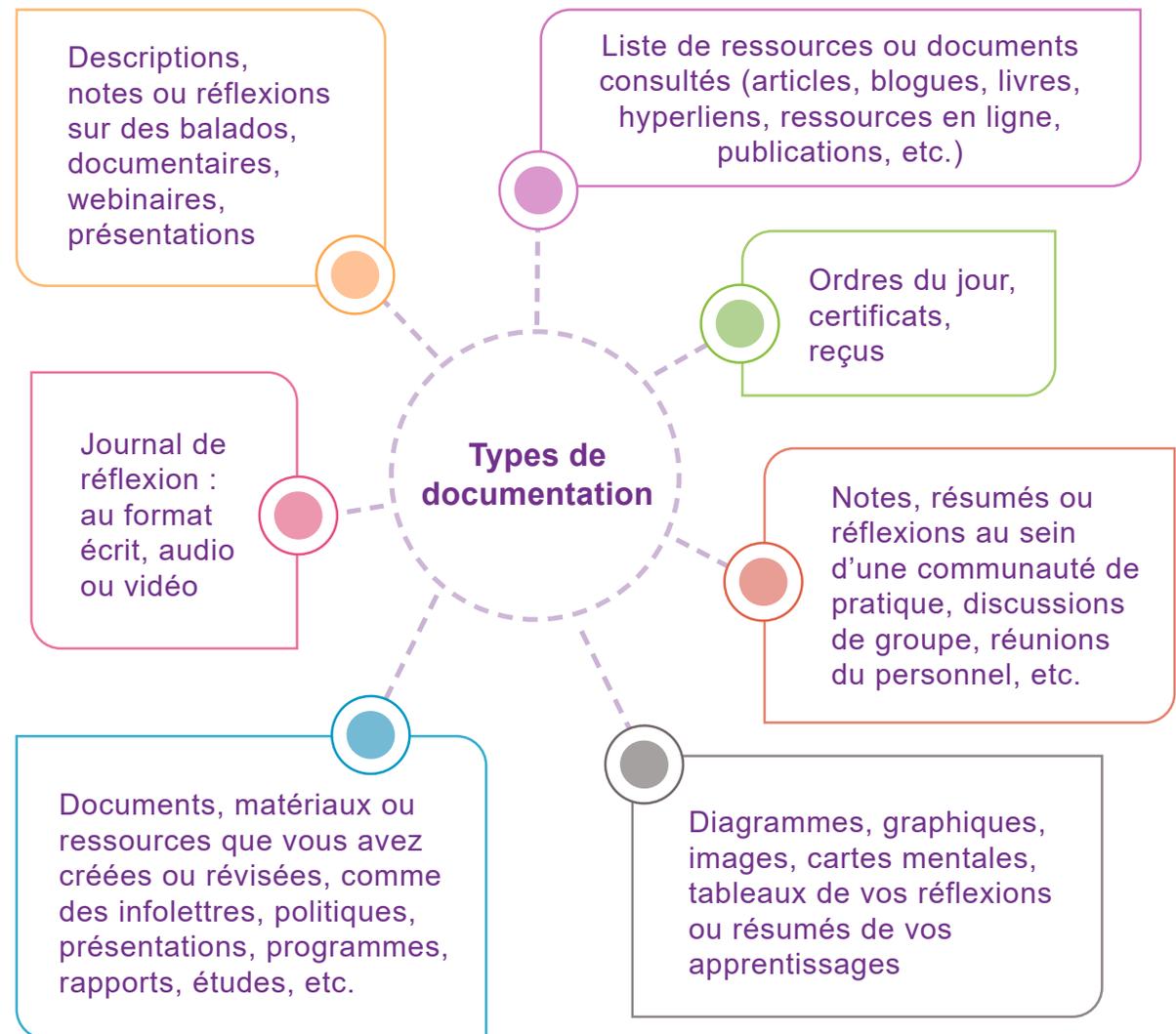
Le **Dossier d'apprentissage professionnel** est la deuxième composante du portfolio d'APC. Il doit être rempli régulièrement tout au long du cycle du portfolio d'un an.

## Remplir votre dossier

Quand vous remplissez votre dossier, veuillez inclure :

- de brèves descriptions d'activités ou expériences et les dates auxquelles vous y avez participé;
- les documents démontrant votre participation à des activités d'apprentissage professionnel;
- une brève description de vos prochaines étapes (par ex., comment vous allez intégrer vos apprentissages à votre pratique, ce qui vous inspire et ce que vous souhaitez apprendre à l'avenir);
- vos réflexions sur votre apprentissage.

Grâce à une pratique réflexive, la documentation vous permet de réfléchir à votre apprentissage. Les certificats ne sont pas requis comme forme de documentation.



Ce graphique comporte un grand cercle au centre et sept petits cercles de différentes couleurs qui partent du cercle central et sont reliés à des blocs rectangulaires. Les blocs rectangulaires contiennent un texte décrivant les différents types de documents qu'une personne peut utiliser pour documenter son apprentissage.

## Effectuer et conserver les composantes de votre portfolio d'APC

Les EPEI peuvent choisir de conserver leur portfolio d'APC dans n'importe quel format (p. ex., papier, électronique, enregistrements audio/vidéo/voix, plateforme de portfolio ou application en ligne) qui reflète le contenu des composantes du portfolio requises (c.-à-d., l'Outil de réflexion et de planification, le Dossier d'apprentissage professionnel). Il incombe à chaque EPEI de s'assurer que son portfolio, quel qu'en soit le format, est conservé en toute sécurité pour pouvoir y accéder plus tard (par ex., sauvegarde sur un disque dur externe, enregistrement d'une seconde copie).

Les EPEI sont tenus de conserver leur(s) portfolio(s) d'APC ainsi que leurs documents de participation pendant au moins **deux années d'adhésion** après leur achèvement. Ils doivent être prêts à partager leur portfolio d'APC ou à y donner accès à la demande de l'Ordre.

L'Ordre peut en tout temps demander à certains EPEI de les lui soumettre pour confirmer leur conformité au programme dans le cadre du processus de vérification. Les EPEI sont seulement tenus de transmettre leur portfolio **si l'Ordre le leur demande**.

Les EPEI sont encouragés à collaborer avec des collègues ou les membres de leur communauté d'apprentissage et à solliciter leurs commentaires ou leur aide pour effectuer les composantes du programme d'APC. Cependant, tous leurs dossiers d'APC doivent être le fruit de leur propre travail et non une copie ou une reproduction des mots, idées ou certificats d'une autre personne.

Avant de collecter et de partager toute information sur les enfants, les familles ou des collègues dans les composantes de votre portfolio d'APC, pensez toujours à obtenir leur consentement. Pour en savoir plus sur vos responsabilités, consultez la norme IV : Confidentialité de l'information, divulgation de renseignements et devoir de faire rapport.

Vous pourriez vous inspirer de votre Dossier d'apprentissage professionnel pour votre prochain cycle du portfolio. Aucun problème si votre objectif se poursuit dans un nouveau cycle du portfolio; vous devrez simplement remplir un nouvel **Outil de réflexion et de planification**.



# Requis : Composantes du portfolio d'APC

**Nom :****N° d'inscription :****Date :**

## Outil de réflexion et de planification

### A. Autoréflexion et découverte

1. Lors de la planification de votre prochaine année de portfolio d'APC, pensez à enregistrer vos priorités, vos intérêts et besoins potentiels en matière d'apprentissage professionnel.

Pour trouver l'inspiration, tenez-compte de ce qui suit :

- de votre rôle et de vos responsabilités;
- de votre pratique quotidienne;
- de vos expériences et opportunités;
- de vos défis, préoccupations ou questions;
- des changements dans le secteur ou dans votre de travail;
- du développement de votre leadership;
- de la législation, des politiques et des recherches;
- des avis et lignes directrices de l'Ordre.

« Les EPEI sont des professionnels réfléchis, qui agissent de façon intentionnelle et qui s'investissent dans un apprentissage continu. Ils mènent une réflexion critique, des enquêtes collaboratives et démontrent leur engagement dans le perfectionnement continu en participant au programme d'apprentissage professionnel continu ». (norme IV : A, C.1)

**Nom :****N° d'inscription :****Date :**

## Outil de réflexion et de planification

### A. Autoréflexion et découverte

2. Quelle rétroaction avez-vous reçue sur vos connaissances et votre pratique professionnelles? Réfléchissez aux commentaires des autres (par ex., collègues, superviseurs, familles, enfants) sur vos forces et possibilités de croissance.

3. Comment apprenez-vous le mieux? Indiquez comment vous aimez apprendre. Par exemple, en lisant, en discutant, en écoutant, grâce à des documents visuels ou à l'apprentissage par l'expérience.

Pour vous inciter à la réflexion :

- Tenez compte des activités de votre portfolio précédent et de vos réflexions.
- Qu'est-ce qui rend l'apprentissage intéressant pour vous?
- Comment pouvez-vous adapter votre apprentissage et co-construire des connaissances avec d'autres EPEI et vos collègues?

**Nom :****N° d'inscription :****Date :**

## Outil de réflexion et de planification

### A. Autoréflexion et découverte

4. En fonction de vos réflexions ci-dessus, déterminez un sujet à prioriser pour votre portfolio d'APC de cette année.

Quelques questions pour vous guider dans votre prise de décision.

- En quoi le fait de vous concentrer sur ce sujet pourrait-il être bénéfique pour votre pratique actuelle ou future?
- Quelles sont vos connaissances et votre expérience actuelles dans ce domaine?
- Quel résultat souhaiteriez-vous obtenir à la suite d'un apprentissage supplémentaire dans ce domaine?
- Voulez-vous vous concentrer sur l'amélioration de vos connaissances, de vos compétences ou de votre expérience?

Nom :

N° d'inscription :

Date :

## Outil de réflexion et de planification

### B. Intégrer le *Code de déontologie et normes d'exercice*

En tant que professionnel réglementé, il est important de passer régulièrement en revue le [Code de déontologie et normes d'exercice](#). Déterminez quelles normes d'exercice sont en lien avec l'apprentissage que vous voulez prioriser dans le cadre de votre portfolio de cette année.

#### Normes d'exercice

**Norme I** : Relations  
bienveillantes et attentives

**Norme II** : Curriculum et  
pédagogie

**Norme III** : Sécurité, santé  
et bien-être dans le milieu  
d'apprentissage

**Norme IV** : Professionnalisme  
et leadership

**Norme V** : Limites  
professionnelles, relations  
duelles et conflits d'intérêts

**Norme VI** : Confidentialité  
de l'information, divulgation de  
renseignements et devoir de  
faire rapport

Nom :

N° d'inscription :

Date :

## Outil de réflexion et de planification

### C. Passez à l'action : Objectif et plan d'apprentissage

Relisez vos réponses des sections A et B.

Dans le schéma :

- Trouvez un objectif d'apprentissage professionnel correspondant au sujet prioritaire que vous avez indiqué ci-dessus.
- Trouvez des activités ou des expériences d'apprentissage qui vous aideront à atteindre votre objectif.
- Indiquez quand vous prévoyez de participer aux activités ou expériences prévues dans le cadre de votre portfolio de cette année (facultatif).

*Consultez le Guide du portfolio d'APC pour trouver des exemples d'activités et d'expériences (p. 11).*

#### Objectif d'apprentissage professionnel

--

Activités et expériences d'apprentissage professionnel (Ex. : études de cas ou scénarios pratiques, consultation des ressources de l'Ordre, webinaires, discussions entre collègues.)	Échéances (facultatif)

Nom :

N° d'inscription :

Date :

## Dossier d'apprentissage professionnel

### A. Engagement : Documenter votre apprentissage

Au fur et à mesure que vous effectuez vos activités d'apprentissage professionnel, conservez-les dans votre Dossier d'apprentissage professionnel. Gardez tous vos documents (ex. notes, réflexions, extraits de votre travail) dans votre portfolio.

*Consultez le Guide du portfolio d'APC pour trouver des exemples de documentation (p. 12).*

**Objectif d'apprentissage professionnel**

Description des activités et expériences d'apprentissage professionnel avec dates	Documents d'apprentissage professionnel Faites une liste des documents montrant que vous avez participé à vos activités d'apprentissage.	Étapes suivantes Étudiez les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment allez-vous intégrer vos apprentissages dans votre pratique professionnelle?</li> <li>• Qu'avez-vous envie d'apprendre ensuite pour renforcer vos connaissances et vos compétences?</li> </ul>

**Nom :****N° d'inscription :****Date :**

## Dossier d'apprentissage professionnel

### B. Expression : Réfléchissez à votre apprentissage

Réfléchissez à l'apprentissage professionnel effectué dans le cadre de votre portfolio de cette année. Formulez votre réponse au format qui vous convient (ex. écriture, carte mentale).

Voici quelques idées pour susciter votre réflexion sur votre apprentissage de l'année.

- Quels ont été vos réussites, vos défis ou à quels résultats ne vous attendiez-vous pas?
- Qu'avez-vous découvert sur vous-même ou sur votre pratique?
- Avez-vous partagé votre apprentissage avec quelqu'un d'autre (p. ex., un collègue, un employeur)? Quel a été le résultat?
- Comment vos activités et expériences d'apprentissage vous ont-elles aidé à atteindre votre objectif?
- Y a-t-il des domaines dans lesquels vous aimeriez poursuivre votre apprentissage après ce cycle de portfolio? Si oui, comment pourriez-vous le faire?
- Si vous n'exercez pas actuellement dans le secteur, comment votre apprentissage professionnel de l'année écoulée vous aidera-t-il à vous préparer à exercer?





Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

**Téléphone** : 416 961-8558

**Sans frais** : 1 888 961-8558

**Télécopieur** : 416 961-8772

**Courriel** : [apc@ordre-epe.ca](mailto:apc@ordre-epe.ca)

**Site Web** : [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)



---

This publication is also available in English under the title: *Continuous Professional Learning Portfolio Cycle Handbook 2022*

Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'une aide à la communication, veuillez nous contacter au 1 888 961-8558 / [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca).

© 2023 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance